

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL n°23

Réunion du : Mardi 21 avril 2020

à: 15h00 – Visio Conférence (Logiciel STARLEAF)

Présidence : M. Éric BORGHINI

Présents: MM. Roger ANTONELLI, Patrick BEL ABBES, Patrice BULLY, Gérard CAPELLO,

Vincent CASERTA, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Michel GAU, Pierre GUIBERT, Mme Véronique LAINÉ, MM. Noël

MANNINO, Alexis MENJAUD, Patrick SCALA, Mathieu SAVY

Excusés: MM. Paul AUDAN, Mme Stéphanie CHAZAL, M. Patrice EYRAUD

Assistent: M. Raphaël BOUTIN, Mme Florence DERBESY, M. Antoine MANCINO, M.

Laurent MOURET, Mme Emilie SACHOT

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Éric BORGHINI ouvre la séance.

Il informe des absences excusées de Madame Stéphanie CHAZAL et de Messieurs Paul AUDAN et Patrice EYRAUD.

Ils remercient l'ensemble des participants de leur disponibilité et fait part de sa satisfaction quant aux moyens technologiques déployés par la Ligue depuis le début du confinement pour assurer une continuité de service.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Président soumet à l'approbation du Comité de Direction :

- le procès-verbal du Comité de Direction du <u>04.02.2020</u> avec la modification suivante : « 2. INFORMATIONS DU PRESIDENT » « Courrier de la LICRA » Il ne s'agit pas de « l'ESPERANCE PERNOISE » mais de « l'ESPERANCE SORGUAISE »
- les procès-verbaux du Bureau Exécutif Exceptionnel (élargi aux Présidents de District) des <u>20.03.2020</u>, <u>25.03.2020</u>, <u>01.04.2020</u>, <u>08.04.2020</u> et <u>15.04.2020</u>

Le Comité de Direction approuve ces procès-verbaux.

2. Informations du President

* Organisation de la Ligue face au confinement

Le Président rappelle que :

- Depuis le 16 mars, la Ligue a fermé ses portes suite aux annonces gouvernementales ;
- Le Bureau Exécutif, élargi aux Présidents de District, se réunit chaque semaine par visioconférence ;
- Plus des 2/3 des effectifs salariés sont en télétravail grâce aux nouveaux outils informatiques déployés en début d'année.

* Certification Qualité de l'IR2F

Le Président indique que dans le cadre du renouvellement de la Certification Qualité des organismes de formation, l'ensemble des IR2F devait effectuer un audit « Qualiopi » avant fin mars.

La situation sanitaire actuelle a bouleversé le calendrier de certification prévu et l'Etat a annoncé le report d'un an de l'échéance fixée initialement par la loi aux organismes de formation professionnelle pour obtenir la certification qualité soit le 1^{er} janvier 2022.

Malgré ce report, le Président souligne qu'il est nécessaire d'être référencés pour obtenir le paiement des financements 2019-2020 et pour que les candidats 2020-2021 puissent en obtenir.

L'Institut de Formation du Football (IFF) propose de prolonger le certification AFNOR de la LMF d'un an en s'acquittant de la somme de 750 €.

Le Comité de Direction approuve cette proposition à l'unanimité.

* Notification de l'enveloppe des Contrats d'Objectifs

Le Président informe que la LFA a notifié à la Ligue le montant de l'aide relative aux Contrats d'Objectifs pour le territoire Méditerranéen (Ligue et Districts) au titre de la présente saison 2019/2020.

Le Président indique que la Ligue va étudier la répartition de cette enveloppe avec les Districts, et le Trésorier de la Ligue organisera prochainement une réunion de travail avec les Présidents de District.

3. ETAT DE SITUATION SUR LA CRISE SANITAIRE

a. Calendrier électoral:

Le Président rappelle que le COMEX de la FFF a arrêté un nouveau calendrier électoral.

Les Elections de la FFF se dérouleront le 13 mars 2021.

Le Président propose ainsi de fixer les élections de la Ligue, initialement prévue le samedi 12 septembre 2020, au samedi 21 novembre 2020 à 10h00.

Par ailleurs, les élections des Districts se dérouleront aux dates suivantes :

- District des Alpes : lundi 14 septembre 2020 (sous réserve)
- District de la Côte d'Azur : Mercredi 7 octobre 2020
- District Grand Vaucluse: vendredi 18 septembre 2020
- District de Provence : Samedi 12 septembre 2020
- District du Var : Samedi 19 septembre 2020

b. Compétitions

Le Président indique que le COMEX a défini, par une décision du 16 avril 2020, les conditions de l'arrêt définitif des compétitions. Il convient de tirer les conséquences de cette décision pour les compétitions de la LMF.

Le Président précise qu'il va rencontrer prochainement la Ligue du Football Amateur, la Direction Juridique et la Direction des Compétitions de la FFF afin d'exposer les différentes hypothèses de travail.

Noël MANNINO dresse un tour d'horizon des championnats régionaux et évoque les perspectives pour la saison à venir :

* R1 FUTSAL

Au regard des critères d'accessions définis par le COMEX, aucun club de R1 Futsal ne pourra accéder en D2 Futsal.

Les deux équipes ayant été déclarée en forfait général seront rétrogradées.

Le barrage d'accession régional ayant été annulé, la difficulté repose sur la désignation des clubs accédants de D1 Futsal, le règlement de la LMF prévoyant 3 accessions.

A ce jour, le Championnat R1 Futsal pourrait être composé de 13 équipes.

* R1 FEMININ:

Au regard des critères d'accessions définis par le COMEX, aucun club de R1 féminin ne pourra accéder en D2 Féminine.

Le dernier de R1 féminin sera rétrogradé.

Le barrage d'accession régional ayant été annulé, la difficulté repose sur la désignation des clubs accédants de D1 Féminine, le règlement de la LMF prévoyant 2 accessions.

A ce jour, le Championnat R1 Féminin pourrait être composé de 13 équipes.

* Championnat U18 Féminin

Au regard des critères d'accessions définis par le COMEX, aucun club du Championnat Régional U18 Féminin ne pourra accéder en CN U19 Féminin.

Il convient également de réengager automatiquement en 2020-2021 les 16 équipes ayant terminé la saison 2019-2020. Les clubs intéressés seront interrogés afin qu'ils confirment leur volonté de se réengager.

Le dossier de candidature pour participer à cette compétition dite « OPEN » sera prochainement publié afin de compléter les engagements.

* Championnats Régionaux Masculins de Jeunes

Raphaël BOUTIN indique que la décision du COMEX impacte fortement la réforme des Championnats de Jeunes de la Ligue, mettant en place des championnats sur une année d'âge avec des accessions générationnelles, votée lors des deux dernières Assemblées Générales.

Il précise qu'aucune hypothèse ne peut être faite avant de rencontrer la LFA.

Le Président affirme sa volonté de mener cette réforme jusqu'à son terme afin de respecter le travail effectué pendant de long mois avec les clubs.

* Championnats Régionaux Masculins Seniors

L'organisation des Championnats R1 et R2 est fortement impactée par la décision du COMEX puisque le nombre de qualifiés en R1 pourrait s'élever à 16 équipes, alors que le COMEX a limité la composition des groupes à 14 équipes.

Le Président souhaite consulter les Présidents des Clubs de N3, R1 et R2 afin de solliciter leurs avis sur les deux hypothèses de travail actuellement à l'étude :

- R1 à 16 équipes et R2 à 40 équipes (un groupe de 14 et deux groupes de 13)
- R1 à 24 équipes (deux groupes de 12) et R2 à 36 équipes (trois groupes de 12)

Un questionnaire en ligne sera adressé aux Président(e)s des Clubs concernés.

Le Président rappelle qu'à ce stade la Ligue ne saurait prendre de décision définitive sur le format de ses compétitions 2020-2021 (montées supplémentaires pour compléter des poules impairs, création de groupes supplémentaires, etc.).

Il souligne qu'il est indispensable d'attendre la clôture de toutes les procédures (disciplinaires, règlementaires, appels, contrôle de gestion, etc.) afin d'homologuer les classements avant de définir les contours de la prochaine saison.

c. Impact financier

Le Président indique que les conséquences financières de cette crise sanitaire pour les clubs est une préoccupation majeure.

Il rappelle que la Ligue a adressé, fin mars, à ses 600 clubs affiliés un formulaire de déclaration des manifestations sportives annulées ou reportées, et qu'il a été recensé à ce jour :

- 525 manifestations pour 220 clubs déclarants;
- 290 969 € de dépenses déjà engagées pour ces manifestations qui représentaient la saison passée 1 569 784 euros de bénéfices nets pour les clubs.

Le tableau récapitulatif des évènements recensés a été envoyé aux services de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et au Comité Régional Olympique et Sportif, qui étudient la mise en place d'un fonds d'aide de la Région.

Au-delà des manifestations sportives, la Ligue a attiré l'attention des partenaires publiques sur les inquiétudes communiquées par les clubs :

- <u>Subventions municipales</u>: crainte sur les versements suite au report du 2nd tour et à l'impossibilité pour les nouveaux conseils municipaux de se mettre en place;
- <u>Partenariats/mécénats</u>: l'impact de la crise sanitaire sur l'économie conduit déjà de nombreux sponsors et mécènes à se désengager. Il s'agit aujourd'hui d'une source de financement de plus en plus importante pour nos clubs.

De son côté, la FFF a annoncé la création d'un Fonds de Solidarité du Football (FSF) dont les conditions de mise en œuvre sont actuellement à l'étude par la Ligue du Football Amateur. Les Ligues et les Districts seront mis à contribution pour abonder, sur leurs fonds propres, ce FSF.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Ligue Méditerranée de Football, la première mesure a été de reporter la date limite de règlement du relevé du 28 février.

Le Président indique également que Mathieu SAVY, Trésorier de la Ligue, avec la collaboration du Service Comptable et du Directeur de la Ligue, étudie l'impact précis de cette crise sur les finances de la Ligue.

4. LICENCES

a. Statistiques 2019-2020

Le Président fait état des chiffres suivants :

- Baisse globale de 3,4 % du nombre de licenciés
- Augmentation de + 9,3% des licenciées féminines

b. Préparation de la saison 2020-2021

Florence DERBESY indique que les traditionnelles réunions d'information « licences – assurances » n'auront pas lieu en raison des circonstances sanitaires actuelles. Elle précise que la Ligue va cependant poursuivre son accompagnement auprès des clubs notamment concernant la dématérialisation des demandes de licence.

Elle souligne une progression importante des demandes de licences dématérialisées (28 % cette saison contre 8% la saison passée).

Cela s'explique par la campagne d'information menée la saison dernière par le biais des réunions des licences, l'envoi de mails régulier aux clubs et les publications des procédures sur le site de la Ligue.

La saison prochaine, l'objectif est de dépasser les 50% de demandes de licences dématérialisées.

A cet effet, une enquête a été lancée auprès des clubs sur la dématérialisation afin de recenser leurs besoins et leurs attentes.

La LMF proposera dans les prochaines semaines des formations en ligne, plus attractives que des tutoriels « papiers ».

Concernant les formulaires de demandes de licences, ils seront livrés dans chaque District pour que les clubs viennent les récupérer.

5. Intervention du DTR

a. Dossier d'entrée en Championnat Régional U14

Laurent MOURET rappelle les critères 2019-2020 relatifs à la structuration des clubs (représentant 65%) et les critères sportifs (représentant 35%) appliqués cette saison pour les dossiers en championnat Régional U 14.

Il souligne que les objectifs pour la prochaine saison sont :

- Mieux évaluer le niveau de la génération ;
- Poursuivre le message de structuration des clubs ;
- Rendre plus simple la compréhension

Il propose pour la saison prochaine de réajuster et d'améliorer les critères notamment en supprimant certains critères, en diminuant le nombre de points relatif à certains critères, et en ajoutant des critères.

Il présente aux membres du Comité de Direction les nouveaux critères et la nouvelle répartition des points assurant un meilleur équilibre entre les critères de « structuration » et les critères « sportifs ».

Laurent MOURET souligne la difficulté liée aux points attribués au titre des LABELS en raison de l'absence d'attribution de labels du fait de la situation sanitaire actuelle.

Les membres du Comité de Direction proposent de tenir compte des demandes de LABEL déposées dans les délais en attribuant des points, et de « neutraliser » les différences de points entre les différents niveaux de LABELS.

Le Comité de Direction, après discussions, approuve le dossier d'entrée en Championnat Régional U14 pour la saison 2020-2021.

Le Président remercie Laurent MOURET pour la qualité du travail réalisé.

b. Dossier d'entrée en Championnat Régional U18 F

Laurent MOURET rappelle les critères concernant l'entrée en championnat régional U18 F.

Il rappelle que suite à la décision du COMEX, il y aurait 16 équipes reconduites pour 18 places. Cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus que 2 places, sauf à changer le format.

Afin de mener à bien ces réflexions, les 16 équipes vont être interrogées afin de savoir si elles souhaitent se réengager.

Le Comité de Direction approuve le dossier d'entrée en Championnat Régional U18 Féminin pour la saison 2020-2021 et se prononcera ultérieurement sur le format de la compétition.

c. Statut des Educateurs : problématique des clubs accédants en R2 Séniors

Laurent MOURET indique qu'il y a de nombreux soucis concernant les coachs de D1 Seniors qui accéderaient en R2 Seniors.

Le diplôme exigé par le statut de l'éducateur en R2 est le BEF. Des dérogations sont accordées seulement s'il y a un diplôme d'écart (BMF).

Or, selon l'étude effectuée par l'Equipe Technique Régionale (ETR), sur les 60 équipes en D1 Seniors, seuls 30 % des éducateurs seraient en règle en cas d'accession en Ligue :

- 4 % de DES
- 23 % de BEF
- 3 % BMF (avec dérogation)

Laurent MOURET indique que cela interroge beaucoup et que des réflexions sont à mener. Une alerte a été effectuée auprès des CTD notamment sur l'absence de BMF.

Laurent MOURET indique qu'un rappel aux clubs susceptibles de monter est a minima indispensable.

d. Cartographie des Sections Sportives Scolaires

Laurent MOURET présente une carte interactive élaborée par le Service Informatique de la LMF en collaboration avec Laurent LAUZUN, CTR PPF, concernant les sections sportives et leur situation géographie: https://www.google.com/maps/d/embed?mid=1unLJVUj2RTHmNYRLXvkljnfrikLPcwZe

Cette carte interactive sera mise en ligne sur le site de la Ligue.

6. Projet de nouvelle boite mail officielle des clubs et officiels

Le Président indique que la promesse du début de mandat de modification des boites mail officielles des clubs et officiels, qui n'avait pu être réalisée suite à un changement de politique tarifaire de Microsoft, va être tenue.

Raphael BOUTIN présente ce nouveau projet mené par le nouvel informaticien de la LMF qui aboutira avant la fin de la saison.

Cette nouvelle boite mail officielle utilisera l'application GSuite et proposera gratuitement aux clubs un ensemble d'outils bureautiques en ligne.

7. BMF APPRENTISSAGE CLUBS AMATEURS

Le Président rappelle que la Ligue va entrer dans la 3ème année de soutien financier aux clubs amateurs qui recrutent un BMF en apprentissage, et pour lequel il avait été décidé d'engager 300.000 € sur 3 ans.

Il indique qu'il semble opportun, sur proposition du Comité de Pilotage de l'IR2F, d'ajuster les aides allouées en tenant compte de la réforme de la formation professionnelle :

- Lors de la saison 2018/2019 : la LMF versait une aide de 300€/mois sur 12 mois, soit 3600€/an pour tous les clubs amateurs, sans contrainte pour les clubs ;
- Lors de la présente saison 2019/2020 : la LMF versait une aide du même montant (3600€/an), mais le club employeur était obligé d'assister à une réunion d'informations avec le CFA et d'inscrire au moins un dirigeant à 3 sessions de formation spécifique en lien avec le PFFD;
- Pour la saison 2020/2021: il est proposé d'ajuster le montant de l'aide en fonction de l'âge de l'apprenti, puisque le coût pour le club est dépendant de ce critère. Dans la réflexion, il est important que les clubs participent à l'effort sur le salaire pour qu'ils prennent conscience de leur rôle d'employeur et de l'engagement que cela représente en termes d'accompagnement humain et financier. En maintenant une aide à 300€/mois, des clubs pourraient avoir un restant à charge à 0 €, voir même gagner de l'argent (exemple : apprentis de 18 ans).

Le Président propose donc d'approuver une aide progressive selon le coût pour l'employeur, à savoir :

- Apprenti de moins de 18 ans : pas d'aide de la Ligue => reste à charge 82 €/mois.
- Apprenti de 18 à 20 ans : aide de 150 € par mois => reste à charge 178 €
- Apprenti de 21 à 25 ans : aide de 250 € par mois => reste à charge 247 €
- Apprenti de plus de 26 : aide de 350 € par mois => reste à charge 908 €

A cela, et pour toujours améliorer l'accompagnement des clubs employeurs, le Président propose de maintenir les obligations de formations et de participation aux réunions d'informations avec le CFA.

Le Comité de Direction approuve ces propositions.

Séance levée à 18h40

Eric BORGHINI Président